

De la leu

Aujourd'hui leuf vendrediaire de l'an troisieme de la republique
 Francaise a Sept heures du matin pardevant moi Jacques
 Francois Joseph Lefebvre officier public de la commune de
 Evryer est comparu en la Salle publique de la maison
 commune au bras policarpe pinguet citoyen domicilié
 dans la commune lequel assiste de Valentin Motheron
 Chirurgien Accoucheur age de Soixante six ans, domicilié a Nivernus
 et d'Antoinette Mauduelle age de Soixante trois ans domiciliée a Comey
 District de Chateau Chieny, Département de l'Aisne a declare a moi
 Officier Public qu'Antoinette Genesieve Dema son Epouse en legitime
 Mariage est accouchée hier a six heures du matin d'un enfant femelle
 qu'il m'a présentée et auquel il a donné le Nom de Palmire
 d'après cette declaration que les Citoyens Valentin Motheron et
 Antoinette Mauduelle ont certifié conforme a la vérité et la représentation
 qui a été faite de l'enfant denommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs
 qui me sont délégués le present Acte que le Pere et les témoins
 ont signé avec moi, excepté Antoinette Mauduelle qui a déclaré ne
 savoir écrire.

Fait en la Maison Commune de Nivernus jour moi et au
 que dessus.

Nicolas Policarpe Pinguet J. F. Lefebvre ^{officier} public

Valentin Motheron

N.1794.9.30

N.03.VD.9

aujourd'hui neuf vendémiaire de l'an troisième de la République française à sept heures du matin pardevant moi Jacques François Joseph Lefebvre officier public de la commune de Wizerne est comparu en la salle publique de la maison commune Nicolas Policarpe Pinguet citoyen domicilié dans la commune lequel assisté de Valentin Motheron chirurgien accoucheur âgé de soixante six ans, domicilié à Wizerne et d'Antoinette Masuelle âgée de soixante trois ans domiciliée à Coincy District de Château Thierry, Département de l'Aisne a déclaré à moi officier public qu'Antoinette Genevieve Denis son épouse en légitime Mariage est accouchée hier à six heures du matin d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Palmire d'après cette déclaration que les citoyens Valentin Motheron et Antoinette Mansuelle ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que le père et les témoins ont signé avec moi, excepté Antoinette Mansuelle qui a déclaré ne savoir écrire

fait en la maison commune de Wizerne jour mois et an
que dessus

Nicolas Policarpe Pinguet

*j : f : j : lefebvre officier
public*

valentin motheron